

Image not found or type unknown



Vente bien démembré

Par **Marie Nono**, le **08/03/2021** à **21:20**

Bonjour

au décès de notre papa la succession a été établie ainsi :

1/4 propriétaire notre mère

3/4 usufruitière notre mère

les 3 enfants nu propriétaires

Nous envisageons la vente du bien afin de financer le placement en Ehpad de notre maman.
comment faire si elle refuse la vente et donc l'admission en Ehpad ?

Son état de santé ne lui permettant plus de vivre seule.

merci de vos conseils .

Cordialement

Par **youris**, le **09/03/2021** à **08:42**

bonjour,

il n'y aucun rapport entre la vente d'un bien et l'entrée en EPHAD.

Il est possible de ne vendre que la nue-propriété d'un bien.

salutations

Par **Marie Nono**, le **09/03/2021** à **13:21**

Bonjour,

vendre la nue propriété ? je ne savais pas que cela serait possible. Mais à quel prix ?
Comment le déterminer ?

cela s'apparenterait à une forme de viager, maman garderait l'usu fruit, donc y habiter ou le louer.

Ce serait une autre solution pour payer l'Ehpad.

Merci de vos suggestions .